

CAHIER DES CHARGES INGENIERIE COLLECTIVE

Répondre à un appel à projet

Constat

Trouver des financements pour ses projets peut devenir complexe et délicat pour de nombreuses structures. Pourtant malgré la diminution des dotations publiques, celles-ci restent la principale source de financement des associations. L'appel à projet est le moyen le plus commun de l'Etat pour déployer sa politique publique (sociale, environnemental, ...) mais aussi pour les fondations de soutenir des actions et donc de permettre aux associations de financer leurs projets. Il est donc primordial que les dirigeants maîtrisent cet exercice afin d'optimiser leur chance de recevoir la subvention.

Objectifs à atteindre

Afin de répondre à la problématique, nous souhaiterions mettre en place une ingénierie collective sur la façon de répondre à un appel à projet :

1. L'appel à projet

- Qu'est-ce qu'un appel à projet ? quel en est l'objectif ?
- Lire et comprendre un appel à projet
- Qui peut répondre à l'appel à projet
- Quelle est la cible de l'appel à projet
- Les critères de sélection de l'appel à projet
- Les différentes étapes liées à la réponse d'un appel à projet :
 - o Travailler le projet en CA
 - o Rassembler les documents administratifs et comptables indispensables

2. L'appel à projet et le projet associatif

- Vérifier la cohérence entre l'action proposée pour l'appel à projet et le projet associatif
- Vérifier la cohérence entre le projet associatif de la structure et le thème de l'appel à projet
- Vérifier la cohérence entre les critères du projet et le cahier des charges de l'appel à projet
- Vérifier la cohérence entre les objectifs choisis de l'action et ceux de l'appel à projet
- Définir les besoins liés au projet
- Définir les critères d'évaluation du projet

3. Rappel sur les budgets

- Comprendre la différence entre le budget de la structure et le budget de l'action subventionnée
- Définir les charges liées à la réalisation du projet
- Définir les produits liés à la réalisation du projet
- Définir les investissements liés à la réalisation du projet

4. Cas pratiques :

- Réaliser une fiche descriptive du projet
- Compléter un document type CERFA 12156
- Compléter une demande pour une fondation

A l'issue de la formation, le participant devra :
Etre capable de répondre à un appel à projet,
Compléter un dossier de demande de subvention

Méthodologie

Il sera demandé à chaque structure participante de transmettre, lors de l'inscription à l'atelier, différents documents en fonction des demandes du prestataire. En effet, ainsi que rappelé ci-dessus, au-delà de l'apport de compétences et de références pratiques, cet atelier devra permettre à chaque structure de travailler sur ses propres problématiques avec l'appui du consultant. Une mise en pratique des différents éléments abordés à l'issue de chaque journée et une présentation des premiers résultats lors de la séance suivante pourra être envisagée.

L'accompagnement a ainsi pour objectif de mettre en relation les structures avec des experts (et non de simples formateurs) capables d'apporter à la fois des éléments théoriques mais aussi des clefs d'analyse pratique et des orientations en termes de démarche à partir des questionnements posés par les participants.

MODALITES DE SELECTION DU PRESTATAIRE

Les domaines de compétences requis pour cette intervention sont :

- Compétences en projet associatif,
- Compétences en comptabilité,
- Compétences en mise en place de projet,
- Connaissances des institutions locales de Saint Martin,
- Connaissance du milieu associatif local et de ses spécificités,
- Bilingue français/anglais.

Une expérience de l'appui aux acteurs associatifs employeurs est indispensable ainsi qu'une pratique du diagnostic collectif et de l'animation de sessions d'appui-conseil collectives.

Modalités de participation à l'Atelier

Chargé de suivi en charge de l'action : Laïla FREEDOM lfreedom@initiative-saint-martin.fr

Modalités générales : Se référer au document annexe « Modalités Générales ».

Délais de réponses :

Ouverture de l'appel à proposition	Mercredi 1 ^{er} février 2017
Clôture de l'appel à proposition	Dimanche 12 février 2017
Réponse au candidat retenu	Mercredi 15 février 2017

Modalités de fonctionnement : Le consultant devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base des cas concrets des associations participantes. La prestation demandée n'est pas une formation, mais bien un atelier collectif dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

Participants : un dirigeant bénévole, directeur/coordonateur ou un salarié de l'association. La séance comptera entre 5 et 10 participants.

Durée et modalités de l'accompagnement :

- **Durée** : 1,5 jour d'accompagnement le samedi (11h)
- **Date de réalisation des ateliers** : avant le mois de juillet
- **Nombre de session** : 1 en fonction du nombre d'inscrit
- **Lieu** : à déterminer par le prestataire
- **Conditions d'inscription** : être déclarée avec un bureau actif et remplir les prérequis demandés.

Cette action est cofinancée par :

